


BAREME D'HONORAIRES TTC

Barème de transaction immobilière ancien et traditionnel.
Applicable à compter du 1^{er} Mars 2020.

Il est précisé que les honoraires seront à la charge des parties désignées au mandat.

HONORAIRES TTC Mandat Simple	• Prix Net Vendeur
Forfait 3 000 €	• Jusqu'à 50 000 €
Forfait 5 000€	• de 50 001 € à 100 000 €
5 %	• de 100 001 € à 400 000 €
4.5 %	• de 400 001 € à 700 000 €
4 %	• de 700 000 € à 1 000 000 €
3 %	• au delà de 1 000 000 €

 La dérogation à ce barème ne peut se faire qu'à titre exceptionnel et uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché et aux caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la **DGCCRF** suite à l'Arrêté du **10/01/2017**.